

Tableau récapitulatif (TR) annuel des cotisations

Adopter les services en ligne

Dématérialisation du TR

Passer à la déclaration des cotisations en ligne, c'est aussi opter pour la dématérialisation du tableau récapitulatif, sans opération ni formalité supplémentaire.

Le +

Sécurisez votre déclaration annuelle en comparant vos données avec celles du tableau récapitulatif prérempli sur www.urssaf.fr



Votre contact privilégié pour les services en ligne

02 69 61 91 91 Prix d'un appel local

du lundi au jeudi de 7 h 30 à 14 h 30, le vendredi de 7 h 30 à 12 h

Par mail : RELATIONENTREPRISES-ODS@css-mayotte.fr

C'est gagner en efficacité !

Déclaration préalable à l'embauche

- » Transmettez vos DPAE en ligne.
- » Bénéficiez d'une DPAE pré-remplie des données « Employeur et Salarié ».
- » Consultez les précédentes DPAE et rééditez un accusé de réception d'une DPAE transmise en ligne.

Échange direct avec votre CSSM

- » Disposez du récapitulatif des échéances en cours.
- » Formulez vos demandes en ligne (demandes de délais, de remise de majoration de retard, attestation de vigilance).
- » Informez-vous sur l'actualité réglementaire en direct sur urssaf.fr/Espace dédié Outre-mer



VOS DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE



Employeurs privés, Administrations, collectivités territoriales

Déclaration des cotisations sociales (DUCS) en ligne : mode d'emploi

Créer votre espace sur urssaf.fr

- 1 Vous créez votre espace en ligne sur urssaf.fr avec votre numéro Siret.
- 2 Vous saisissez votre adresse courriel.
- 3 Vous complétez vos coordonnées, le montant des cotisations de votre dernière déclaration et votre numéro de compte CSSM pour obtenir votre mot de passe.
- 4 Vous modifiez votre mot de passe dès votre première connexion.

L'accès à l'ensemble de nos services (déclarations, paiements, consultation, attestations, demandes de délais...) est également disponible sur le site de [net-entreprises](https://www.net-entreprises.fr) :

<https://www.net-entreprises.fr>

Consultez le site et les modes d'emploi pour vous inscrire.

Optez en 2019 pour la fin du BRC papier

Effectuez vos déclarations et paiements sur urssaf.fr

Téledéclaration

&

Télépaiement

Solution simple, pratique et rapide >> **Transmission sécurisée** >> **Cohérence assurée entre déclaration et paiement**

LES AVANTAGES

Souplesse

- >> déclaration et paiement modifiables jusqu'à la veille de l'exigibilité,
- >> répartition du paiement jusqu'à 3 comptes bancaires,
- >> possibilité de moduler le montant du télépaiement en cas de crédit ou de difficulté de trésorerie.

Sécurité

- >> gain de trésorerie,
- >> plus de risque de pénalités de retard dues aux aléas postaux,
- >> aucun transfert d'argent par Internet.

Vous obtenez le certificat d'enregistrement qui constitue la preuve de vos déclarations et paiements

